



<i>Nbre de Conseillers en exercice</i>	<i>15</i>
<i>Nbre de Conseillers présents</i>	<i>13</i>
<i>Nbre de voix délibérantes</i>	<i>15</i>

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Extra-ordinaire**  
**Vendredi 11 janvier 2019**

**CdC, groupement de commande voirie (délibération 2/2019)**

Suite à la décision de redonner la compétence voirie aux communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le marché conclu en 2018 avec la société Pigeon tp a été dénoncé.

Il a été convenu de relancer un nouveau marché de travaux selon un accord cadre (marché à bons de commandes) pour l'année 2019 reconductible 3 fois (3 tranches optionnelles).

Un groupement de commande sera constitué entre la CdC Terres de Perche et les communes qui le souhaitent. Le coordinateur du groupement sera la CdC Terres de Perche.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative pour les opérations de mise en concurrence et d'économie financière, sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'adhérer au groupement de commandes pour un marché public de travaux, selon un accord-cadre, relatif à l'entretien de la voirie communale et intercommunale pour la période 2019 - 2022,
- de définir le besoin annuel indicatif de travaux de voirie selon le détail ci-dessous :  
**de 5 000€ HT à 15 000 € HT (par an) pendant toute la durée du marché**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de nommer Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité au sein du comité de pilotage créé.

**La séance est levée à 18 h 30**